

**1. Les systèmes d'information et de gestion****a) Principes de modélisation**

- Méthodes classiques.
- Méthodes objets.
- Modélisation des processus.

**b) Conception des systèmes d'information et de gestion**

- Architecture des réseaux : systèmes d'information hiérarchiques, distribués.
- Génie logiciel : modèles du cycle de vie, développement rapide, qualité du logiciel.
- Systèmes de gestion de base de données.

**c) Mise en œuvre des systèmes d'information et d'aide à la décision**

- Outils de simulation.
- Langages et environnement de développement.

**2. Les domaines d'application**

Dans chacun des domaines d'application, les candidats doivent maîtriser les techniques et méthodes relevant de la gestion et des mathématiques appliquées à la gestion ; les candidats doivent de plus en connaître les applications et les outils mis en œuvre.

- Gestion comptable et financière.
- Gestion de production.
- Gestion commerciale.
- Gestion des ressources humaines.
- Gestion de projet.
- Gestion des connaissances.

**3. Les implications en matière de stratégie, de décisions et de structures****a) Stratégie des systèmes d'information**

- Stratégie et organisation des systèmes d'information.
- Sécurisation du système d'information et droit de l'informatique.
- Contrôle de gestion et système d'information.
- Externalisation des systèmes d'information.
- Gestion des portefeuilles de projets.

**b) Conséquences sur l'organisation et la structure**

- Impacts humains des systèmes d'information.
- Modification de l'organisation et de la coordination.
- Impacts sur les modes de communication.

**4. Mathématiques appliquées à l'informatique de gestion**

- Problématique générale de l'aide à la décision.
- Statistique descriptive, analyse des données et méthodes de prévision.
- Variables aléatoires. Lois de probabilité courantes. Dépendance statistique.
- Recherche opérationnelle : programmation linéaire, applications des graphes, modèles de gestion des stocks, simulation, phénomènes d'attente.

## Éducation physique et sportive

Le programme de la session 2009 est reconduit ainsi qu'il suit :

### Épreuves d'admissibilité

#### Épreuve n° 1 : Activités physiques et sportives et civilisations.

Fonctions, valeurs et enjeux de l'école au XX<sup>ème</sup> siècle (1920-1981) : place des activités physiques et sportives.

- Les pédagogies corporelles à l'école, entre discipline et libération ;
- L'éducation physique scolaire et les transformations des cultures technique et scientifique ;
- Les rapports entre l'économie, le sport, et l'E.P.S.

#### Épreuve n° 2 : Éducation physique et sportive et développement de la personne.

Les pratiques d'éducation physique et sportive en relation avec les connaissances scientifiques

- L'effort, le goût de l'effort ; la gestion de l'effort et de la dépense énergétique ;
- Développement et acquisition des habiletés motrices chez l'enfant et l'adolescent ;
- Activité physique, santé et bien-être

### Épreuves d'admission

#### Épreuve n° 2

- Gymnastique aux agrès
- Athlétisme : Sauts et courses : vitesse-relais-haies
- Danse contemporaine
- Boxe française
- Course d'orientation
- Football
- Hand Ball

- Musculation
- Natation et Sauvetage
- Tennis de Table

**Épreuve n° 3**

- Volley-ball
- Escalade
- Gymnastique au sol et saut de cheval (cf. programme 2003)
- Tennis de Table

**Épreuve n° 4**

- Danse contemporaine
- Course d'orientation
- Judo
- Athlétisme (course de haies hautes)

**Complément d'information concernant l'évaluation et le déroulement des épreuves d'admission****Évaluation des épreuves physiques**

Le jury évalue la performance du candidat et la maîtrise de l'exécution en relation avec le niveau de performance. La note maximale de performance est en correspondance avec le niveau des champions de France « juniors U.N.S.S. » de la discipline apparentée la plus proche.

**Déroulement des épreuves****Épreuve n°3**

Cette épreuve comporte :

- Une partie obligatoire pour laquelle le candidat est tenu de se conformer aux modalités définies pour chaque activité.
- Une partie facultative au cours de laquelle le candidat peut demander une prise de vue complémentaire destinée à étayer son commentaire dans la limite du temps prescrit.

Le matériel utilisé est celui mis à la disposition par l'organisation du concours.

Dans les activités qui le nécessitent (judo, tennis de table, volley-ball) des partenaires de bon niveau sont mis à disposition par l'organisation du concours.

**A. Conditions générales d'enregistrement**

Pour chaque activité, le candidat est amené à effectuer sa prestation selon les conditions générales fixées par la présente note :

- la prestation est enregistrée au magnétoscope ;
- l'enregistrement est réalisé avec une unité vidéo portable grand public ;
- sont exclus le travelling mécanique et les prises de vues verticales ;
- le jury est placé dans la zone d'évolution de l'opérateur vidéo.

**B. Prise de vue complémentaire**

La prise de vue complémentaire porte sur des éléments au choix du candidat dans la limite du temps prescrit et des possibilités techniques de l'enregistrement. Le choix de la séquence, la taille du plan, la nature du cadrage et le placement de l'opérateur vidéo sont à l'initiative du candidat. Il reçoit, dès le début de l'épreuve, une fiche normalisée qu'il renseigne et signe, afin de donner à l'opérateur vidéo, avant l'enregistrement, les instructions nécessaires. Attention en gymnastique, au sol et saut de cheval, une seule vue complémentaire est autorisée.

**C. Examen de la prestation**

Durant la phase de visionnement, qui ne peut excéder 10 minutes et dont il dirige le déroulement, le candidat prend connaissance en même temps que le jury de l'enregistrement de sa prestation. Cet enregistrement est à la disposition du jury et du candidat durant l'entretien.

**D. Les épreuves****Escalade**

Le candidat réalise deux voies qu'il choisit parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5B à 7C.

La durée de la prestation n'excède pas 7 minutes dans chacune des voies.

Conditions techniques de l'épreuve :

- L'épreuve se déroule sur une structure artificielle.
- La prestation du candidat est enregistrée en plan moyen élargi, du début à la fin de la voie. L'enregistrement est arrêté lors du repos du candidat sur la corde après une chute.
- L'opérateur vidéo est placé à environ 10 mètres en arrière du mur d'escalade.

**Gymnastique au sol et saut de cheval**

L'épreuve comporte obligatoirement deux agrès : sol et saut de cheval.

Le candidat choisit l'ordre de passage sur les agrès.

**Sol**

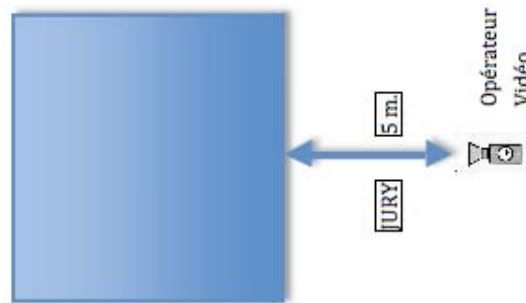
Chaque candidat présente au jury un exercice au sol de six éléments minimum et de dix éléments maximum. La durée de cet exercice sera comprise entre 50 secondes et 1 minute 30 secondes. L'accompagnement musical, enregistré sur deux supports différents (C.D., M.P.3, clef U.S.B.), est obligatoire pour les candidates. La valeur de la difficulté des éléments réalisés sera déterminée en référence à la grille U.N.S.S. « GYM » 2008-2012 et au code FIG 2005 (difficultés code UNSS : A et B valeur 0.2 point, C et D valeur 0.3 point. Difficultés code FIG: A valeur 0.4 point, B valeur 0.5 point, C valeur 0.6 point, D valeur 0.7 point).

Exigences de combinaison :

- Pour les candidats, 2 séries acrobatiques différentes d'au moins 2 éléments acrobatiques directement enchaînés, 1 élément statique ou en force en appui sur les bras.
- Pour les candidates, 2 séries acrobatiques différentes d'au moins 2 éléments acrobatiques directement enchaînés, 1 passage gymnique d'au moins 2 éléments gymniques différents liés directement ou indirectement.

Conditions techniques de l'épreuve :

- Matériel conforme aux normes F.I.G.
- La prestation du candidat est enregistrée en plan moyen élargi et en continu.
- l'opérateur vidéo se place sur une ligne perpendiculaire au praticable et distante d'environ 5 mètres.



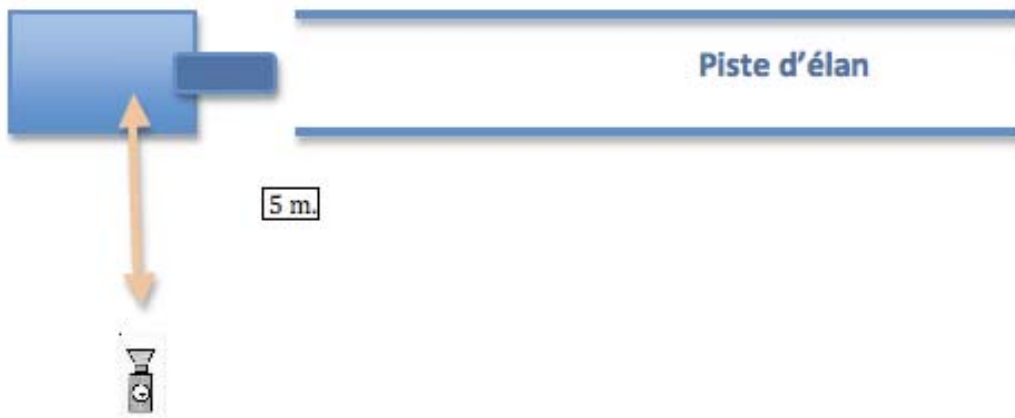
### Saut de cheval

Chaque candidat effectue deux sauts, identiques ou différents.

La valeur de la difficulté du saut est déterminée en référence au code de pointage U.N.S.S. 2008-2012

Conditions techniques de l'épreuve :

- Matériel conforme aux normes UNSS 2008-2012 « niveau lycée ».
- La prestation du candidat est enregistrée en plan moyen élargi et en continu depuis le départ de la course d'élan jusqu'à la réception.
- L'opérateur vidéo se place à environ 5 mètres du tapis de réception, sur une ligne perpendiculaire passant à 1 mètre en arrière de la table de saut.



### Tennis de table

La prestation physique, en 1 contre 1, d'une durée de 20 minutes est composée de deux séquences de jeu de 7 minutes, entrecoupées d'une période de repos de 6 minutes.

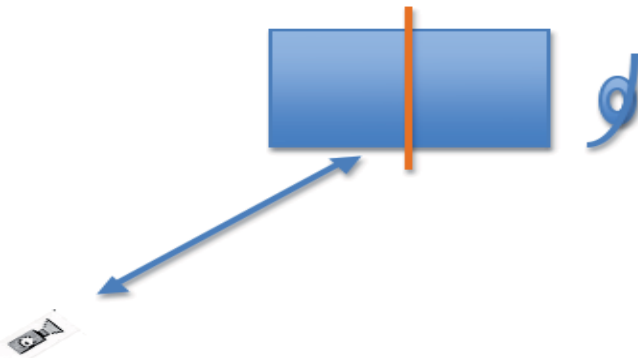
Le candidat peut être confronté à un adversaire différent lors de la deuxième séquence de jeu.

Des consignes peuvent être données par le jury à (ou aux) l'adversaire(s).

Conditions techniques de l'épreuve :

- Matériel conforme aux normes F.F.T.T.
- La prestation du candidat est enregistrée en plan moyen élargi, en plongée (3 à 4 mètres de hauteur) et en continu.

- l'opérateur vidéo se place à environ 6 mètres en arrière sur une ligne diagonale passant par l'angle de la table (coté réception coup droit du candidat) et le milieu du coté de la ½ table adverse. Durant la première séquence, le candidat est filmé de face. Durant la deuxième séquence, le candidat change de côté et est filmé de dos.



## Volley-ball

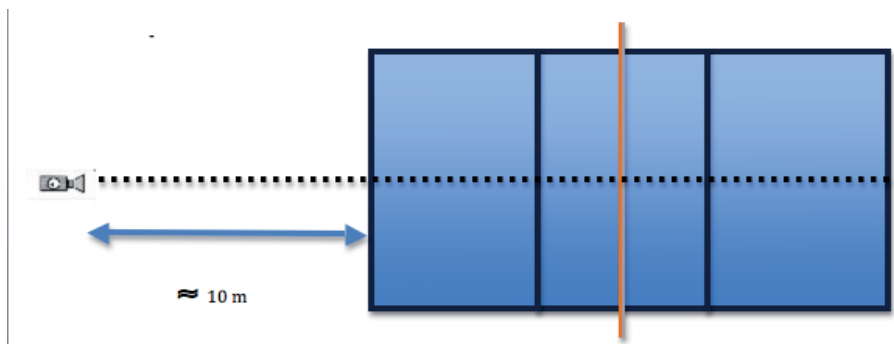
La prestation physique, en 4 contre 4, d'une durée de 20 minutes est composée de deux séquences de jeu de 7 minutes, entrecoupées d'une période de repos de 6 minutes.

Le candidat peut orienter les actions par des consignes à ses partenaires.

Des consignes peuvent être données par le jury à l'équipe adverse.

Conditions techniques de l'épreuve :

- Terrain réglementaire de 9 m x 18 m.
- Hauteur du filet 2.43 m pour les candidats, 2.24 m pour les candidates.
- Le joueur au service est considéré comme joueur arrière.
- Le jeu du joueur arrière est traditionnel (pénétration, attaque depuis la zone arrière) : il ne peut ni contrer ni attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.
- La prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble en plongée (3 à 4 mètres de hauteur) et en continu.
- L'opérateur vidéo se place à environ 10 mètres en arrière du terrain dans le prolongement de l'axe longitudinal. Durant la première séquence l'équipe du candidat est filmée de face, puis de dos durant la deuxième séquence.



## Épreuve n°4

### Athlétisme (course de haies hautes)

L'épreuve est régie par les règlements F.I.A. et U.N.S.S. catégorie junior.

- Le candidat effectue un 110 m haies (hauteur des haies : 1,00m, intervalle entre les haies : 9,14 m, distance entre le départ et la 1ère haie : 13,72 m, distance entre la dernière haie et l'arrivée : 14,02 m).
- La candidate effectue un 100 m haies (hauteur des haies : 0,84 m, intervalle entre les haies : 8,50 m, distance entre le départ et la 1ère haie : 13,00 m, distance entre la dernière haie et l'arrivée : 10,50 m).

**Course d'orientation**

Le candidat effectue une course au score d'une durée maximale de 30 minutes.

Le dispositif construit dans un périmètre adapté, comprend entre 16 et 24 postes classés en 4 niveaux de difficulté (difficulté : 1, 2, 3, 4 points) et distribués en 4 postes au minimum par niveau. La difficulté de chaque poste s'établit en fonction de ses caractéristiques, de son éloignement par rapport aux lignes directrices et de la distance de course qu'il impose.

Les postes sont répartis de manière homogène dans l'espace délimité et par rapport à un point central. Le code d'identification de chaque poste est précisé uniquement sur la carte-mère.

Avant l'épreuve le candidat dispose d'un maximum de 5 minutes pour reporter sur sa carte la position des postes en se référant aux définitions mises à sa disposition et aux points attribués.

**Danse**

Le candidat présente au jury un solo d'une durée comprise entre 5 et 6 minutes, développant un propos artistique soutenu par des choix esthétiques, dans un espace scénique de 8 mètres de profondeur et de 10 mètres d'ouverture. La prestation du candidat peut s'appuyer sur un monde sonore qui, dans ce cas, sera enregistré sur deux supports différents (C.D., M.P.3 ou clef U.S.B.).

**Judo**

L'épreuve se déroule en 2 temps sur un tatami aux normes fédérales.

- 1er temps : Le candidat dispose de 5 minutes de prestation physique en duo (yaku soku geiko) avec l'un des partenaires mis à sa disposition. Durant cette période, le jury évaluera les systèmes d'attaque et de défense préférentiels du candidat, les opportunités, la continuité et la complémentarité des actions dans sa pratique du judo.

- 2ème temps : Une prestation physique doit permettre de juger l'efficacité du candidat en situation d'opposition : la candidate effectue deux randori de 3 minutes, le candidat effectue deux randori de 4 minutes.

Les deux randori sont entrecoupés d'une période de repos de 5 minutes.

**Espagnol****Programme et bibliographie**

I - Fernando de Rojas, *La Celestina*, comédie ou tragi-comédie de Calixte et de Mélibée

II - L'Espagne des validos (1598-1645)

III - Les défis de l'indépendance : la construction de l'État et de la Nation en Amérique Latine (1808-1910)

IV - - Gabriel García Márquez, *Cien años de soledad* : fondations, héritages et crises.

V - Explication linguistique:

*La Celestina*: Depuis le début de l'Auto VIII jusqu'à la fin de l'Auto XXI.

Gabriel García Márquez, *Cien años de soledad*, les huit premières séquences (ou chapitres), de la page 83 à la page 244.

VI - Options:

-Catalan: Mercè Ibarz, *A la ciutat en obres*, Barcelone, Quaderns Crema, 2002.

-Latin : Suétone, *Vie des douze Césars*, Livre VI : Néron, Paris, Les Belles Lettres (Collection Classiques en poche), 2002, n° 5.

-Portugais : Luís Cardoso, *Crónica de uma travessia*, Lisboa, Edições Dom Quixote, 1997.

Il est rappelé que les compositions d'écrit peuvent porter, soit sur un sujet de littérature des pays de langue espagnole, soit sur un sujet relatif à la civilisation de ces mêmes pays. À l'oral, aucune explication de texte ne sera proposée sur les questions de civilisation. En revanche, cette question fera l'objet de leçons pour la préparation desquelles les candidats ne disposeront d'aucun document. Par ailleurs, la question de civilisation n'est fondée sur aucun texte de référence particulier ; les sources, documents et bibliographies recensés à la suite sont purement indicatifs. D'une manière générale, la bibliographie ci-dessous n'est pas destinée, par son ampleur, à intimider les candidats ou les préparateurs mais plutôt à permettre aux bibliothèques de mettre à la disposition des uns et des autres des fonds en vue d'une meilleure préparation au concours. Il est recommandé de consulter régulièrement le site internet de l'agrégation externe d'espagnol, qui informe sur toutes les questions relatives au concours et qui peut fournir des indications complémentaires sur la bibliographie publiée au B.O. (<http://w3.espanol.univ-tlse2.fr/agreg/>).

**I - Fernando de Rojas, *La Célestine*, comédie ou tragi-comédie de Calixte et de Mélibée.**

Les candidats s'interrogeront sur le pessimisme et la vitalité qui nimbent paradoxalement cette œuvre, comme sur son enracinement médiéval et son ouverture à la modernité. À travers le traitement des formes, des thèmes et des motifs traditionnels, mais aussi à travers la réévaluation d'un univers éthique, politique et social, ils s'interrogeront sur le sens que prête Fernando de Rojas à des évolutions dont il est tour à tour le témoin et le maître d'œuvre.

**Bibliographie**

Édition de référence :

Fernando de Rojas, *La Celestina*. Comedia o tragicomedia de Calisto y Melibea, ed. Peter E. Russell, Madrid, Castalia (Clásicos, 191), tercera edición corregida y revisada, 2001.

Autres éditions :

Fernando de Rojas (y « antiguo autor »), *La Celestina*, Tragicomedia de Calisto y Melibea, Francisco J. Lobera, Paloma Díaz-Mas, Carlos Mota, Francisco Rico, Íñigo Ruiz Arzálluz y Guillermo Serés (ed.), Barcelona, Crítica, 2000.

Fernando de Rojas, *La Celestina*, Dorothy S. Severin (ed.), Madrid, Cátedra, 1987.